



Conseil Municipal du 3 février 2022

Compte rendu

Date de convocation
26 janvier 2022

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Claudie DEMANGE

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 3 février 2022 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

Étaient présents : M Patrick GUEN, M Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Virginie SOCHARD, Mme Gwénola MEVEL, Sonia SENANT, Mme Alicia CAROFF, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Régis MIOSSEC, M. Joël CHOQUER, M. Frédéric RICHARD, Mme Claudie DEMANGE, M Éric MIOSSEC, M Gilles CRIBIER, M. Yann BELLEC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MM. Bruno ARRIAGA, Vincent BOUTOUILLER, Mmes Angélique QUERE et Sophie HALLEGOT qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Régis MIOSSEC, Mme Gwénola MEVEL et M. Gilles CRIBIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

(Rapporteur : M. le Maire/information)

Un siège de conseiller municipal devient vacant suite à la démission de Mme GILLET acceptée le 13 janvier 2022 par M. le Maire.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions et faisant suite aux refus successifs de siéger de M. Louis Rolland et de Mme Marie-Hélène ROUE, M. Yann BELLEC, candidat suivant de la liste concernée, est installé en qualité de conseiller municipal.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Compte rendu du 9 décembre modifié et transmis à nouveau à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 15 décembre 2021.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Modification des intitulés de commissions

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Faisant suite à la demande d'organisation d'une commission « Ressources Humaines », M. le Maire propose, dans un souci de cohérence, d'intégrer ce thème à la commission « Finances », et de le supprimer de la commission « Travaux-Voirie ». M. ARRIAGA, adjoint délégué aux RH, sera en charge de cette commission, Mme QUIEC reste en charge de la commission « Finances ».

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Organisation du temps de travail dans la collectivité

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération n°2021.12.03 du 9 décembre 2021 portant sur l'organisation du temps de travail dans la collectivité. En effet, le Préfet a invalidé l'inscription d'une compensation financière des jours dits d'ancienneté au sein de la délibération.

Il est donc proposé de délibérer à nouveau. M. le Maire propose :

- De maintenir les différents cycles de travail existants qui respectent déjà la règle des 1607 h pour un temps complet.
- De supprimer les jours de congés dits « d'ancienneté » qui sont extra-légaux et ne rentrent pas dans le cadre des 1607h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du maire et les modalités ainsi proposées à l'exception de Mme HALLEGOT et MM. CRIBIER et Eric MIOSSEC qui s'abstiennent.

4. Modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Plouéan (SIEA)

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

L'assemblée est informée de la modification de l'adresse du siège social du syndicat au lieu-dit Le Rest, à Plouéan.

Il est proposé de valider cette modification.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

5. Adoption du compte de gestion 2021

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Mme QUIEC, adjointe déléguée aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public et que cet état corresponde en tous points au compte administratif dressé par la commune.

Après présentation du compte de gestion par M. VITRAL-PINTO, conseiller décideurs locaux,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6. Adoption du compte administratif 2021

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

En dehors de la présence du Maire et sous la présidence de Mme QUIEC, adjointe aux finances et chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 085 418.84 €
Recettes	1 290 729.38 €

Excédent de fonctionnement :	205 310.54 €
Résultat antérieur reporté :	190 899.79 €
Excédent de fonctionnement global :	396 210.33 €

Investissement

Dépenses	344 152.10 €
Recettes	557 427.23 €

Excédent d'investissement :	213 275.13 €
Résultat antérieur reporté :	60 467.82 €
Excédent d'investissement global :	273 742.95 €

Restes à réaliser en dépenses : 312 000.00 €

Besoin de financement : 38 257.05 €

Hors de la présence de M. GUEN, le maire, le conseil municipal approuve, à la majorité, le compte administratif du budget communal 2021.MM. Eric MIOSSEC, Gilles CRIBIER, Yann BELLEC et Mme Sophie HALLEGOT s'abstiennent.

7. Budget principal : affectation du résultat

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Mme QUIEC propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le compte administratif 2021 présente :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 396 210.33 €
- Un excédent de la section d'investissement de 273 742.95 €

Considérant les restes à réaliser :

- En dépenses pour 312 000.00 €

Soit un besoin de financement de 38 257.05 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

Affectation complémentaire en réserve d'investissement : 196 210.33 € au c/1068,

Conseil municipal - Séance du 3 février 2022

Affectation à l'excédent reporté : 200 000.00 € au c/002.

Les conseillers approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats

8. Camping municipal : adoption du compte de gestion 2021

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Après présentation du compte de gestion du camping par M. VITRAL-PINTO, conseiller décideurs locaux,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du camping municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

9. Camping municipal : adoption du compte administratif 2021 et affectation du résultat

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Sous la présidence de Mme QUIEC, adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « camping municipal du bois de la Palud » 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 20 972,86 € Recettes 23 368,25 €

Excédent de fonctionnement : 2 395,39 €

Résultat antérieur reporté : : 5 889,09 €

Excédent global : 8 284,48 €

Mme QUIEC propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe « camping municipal du Bois de la Palud » soit 8 284,48 € au c/002 « excédents antérieurs reportés ».

Hors de la présence de M. GUEN, le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du camping pour 2021 puis, valide, en présence de Maire, l'affectation du résultat telle que proposée.

10. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de distribution d'eau potable – exercice 2020

(Rapporteur : M. le Maire/information)

Les rapports sont consultables en mairie.

11. Compte rendu de la délégation du Maire (article 2122-22 CGCT)

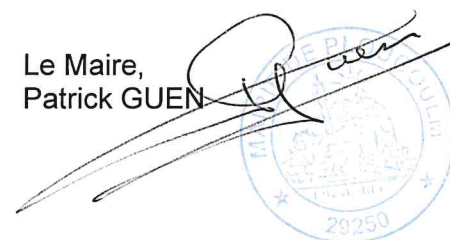
CALVES DEMONTAGE	Désamiantage foyer pour tous	33 768,00 €
SAUR	Fourniture et pose d'un poteau incendie impasse de Goariven	2 857,12 €
CEF YESSS ELECT	Eclairage église	519,84 €
CEF YESSS ELECT	Projecteurs église	337,99 €
ZOLPAN	Peinture salle des maitres	153,02 €
SYND HORN	Plantation d'une haie pour la voie	1 576,84 €

Conseil municipal - Séance du 3 février 2022

	verte	
GEO CONCEPT	Relevé topographique RD 10	1 680,00 €
GEO CONCEPT	Relevé topographique future médiathèque	540,00 €
SMACL Assurance	Assurances 2022-véhicules - Protection fonctionnelle - dommage aux biens - protection juridique	10 752,62 €
LUMIPLAN VILLE	Maintenance panneaux lumineux	2 987,42 €
PICHON PAPET	Jeux école	42,90 €
ARTHUR ET MARIE	Jeux école	141,50 €
AXESS	Armoire anti-feu Etat Civil	844,64 €
KERSONIC	Clé biométrique pour sécurisation ordinateurs mairie	708,00 €
QUEGUINER	Aménagement salle des maitres école	467,09 €
WESCO	Bavoirs cantine	161,00 €
BRICOMARCHE	Matériaux salle des maitres	92,56 €
CEF YESSS ELECT	Electricité salle des maitres	1 355,63 €

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h07.

Le Maire,
Patrick GUEN



LISTE DES DELIBERATIONS

D. n°2022.02.01 Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021

D.n°2022.02.02 Modification des intitulés de commissions

D.n°2022.02.03 Organisation du temps de travail dans la collectivité

D.n°2022.02.04 Modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Plouénan (SIEA)

D. n°2022.02.05 Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2021

D. n°2022.02.06 Budget principal : approbation du Compte Administratif 2021

D. n°2022.02.07 Budget principal : affectation du résultat

D. n°2022.02.08 Budget camping : approbation du Compte de Gestion 2021

D. n°2022.02.09 Budget camping : Compte administratif 2021 et affectation du résultat

Rapports annuels eaux et assainissement

Compte rendu de la délégation du Maire (article 2122-22 CGCT)

Conseil municipal - Séance du 3 février 2022

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOE,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Bruno ARRIAGA, (pouvoir à MH Quiec)	
Virginie SOCHARD,	
Sonia SENANT,	
Joël CHOQUER,	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD,	
Emmanuelle BERTEVAS,	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE, (pouvoir à G. Mével)	
Vincent BOUTOUILLER, (pouvoir à R. Miossec)	
Alicia CAROFF,	
Claudie DEMANGE	
Éric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Sophie HALLEGOT, (pouvoir à G.Cribier))	
Yann BELLEC	